



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du mardi 13 juin 2023

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants: 6

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Date de la convocation: 06/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE, Annette DELAGE

Représentation:

Excusés: Alexandre GERVAIS,

Absents:

Approbation du compte rendu du 11 avril 2023

Monsieur le maire demande aux Conseil Municipal l'approbation du dernier compte rendu. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

DM n°1 : Travaux Église

Le Maire expose au Conseil Municipal que le moteur de volée de la cloche de l'église ne fonctionne plus. Un devis a été réalisé pour ces travaux auprès de l'entreprise Bodet qui est d'un montant de 2801.40 €. Validation du devis à l'unanimité.

Par conséquent, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 77	Constructions	-3000.00	
2313 - 95	Constructions	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Travaux voirie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de demander la subvention FDAC (Fonds d'aide aux communes).

Les travaux consistent à la réparation de la chaussée sur voie communale :

- VC N°6 Faurias - Le Maine au Clair
- VC N°4 Ferdinas
- VC N°305 Route de Labadias

- Le devis sélectionné par le conseil est de 12 375 € HT
- La subvention du Département au titre du FDAC 2023 représente 30% du montant des travaux soit la somme d'environ 2 550 €.
- Le reste à charge de la collectivité est de 9 825 € HT.

Le conseil municipal de Mainzac, à l'unanimité, charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions.

Cimetière

Monsieur le Maire demande au conseil leur avis pour enlever les poubelles au cimetière, comme on fait les communes voisines. Les gens devront rapporter tout leur détritrus chez eux.

Le conseil décide d'enlever les bacs au cimetière.

Règlement intérieur du cimetière

Monsieur le maire a reporté au prochain conseil la présentation du règlement intérieur du cimetière pour validation.

Questions diverses

- PLUI : Monsieur le maire n'a pas pu obtenir de la chambre d'agriculture la liste des agriculteurs de la commune par conséquent il annule la réunion avec les agriculteurs pour connaître leur projet.

Clôture de la séance à 21h30

*Le Maire,
Patrice DOMINICI,*



*Le Secrétaire de séance,
Régine DELAGE*

